



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/479/Corr.1  
29 octobre 1990

ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL,  
FRANCAIS ET RUSSE SEULEMENT

---

Quarante-cinquième session  
Point 86 f) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :  
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux  
autres Etats voisins

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 4, paragraphe 7

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant :

Il est probable toutefois que l'Australie continuera de prévoir la fourniture d'une aide d'urgence substantielle aux Etats de première ligne, en particulier au Mozambique et aux Mozambicains se trouvant dans les pays voisins, dans son budget d'aide pour 1990-1991.

-----